

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 12 octobre 2016

La loi sur les produits du tabac ne doit pas tourner à la farce

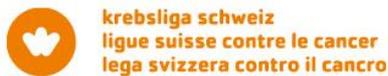
Demain, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national se réunit pour discuter la nouvelle loi sur les produits du tabac. C'est seulement si elle recommande au Conseil national de ne pas suivre la décision du Conseil des Etats, et donc, de ne pas renvoyer le projet au Conseil fédéral, que cela rend possible de protéger vraiment les jeunes en les aidant à ne pas commencer à fumer.

La Suisse veut-elle une loi sur les produits du tabac qui protège mieux les jeunes de la consommation du tabac? C'est cette question que doit se poser la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Elle décide demain si elle recommande, ou non, au Conseil national de suivre la décision du Conseil des Etats sur la loi fédérale sur les produits du tabac. Ce dernier s'est certes prononcé en faveur d'une protection accrue de la jeunesse, il a cependant renvoyé le projet au Conseil fédéral en juin dernier et demandé de retirer les restrictions concernant la publicité pour le tabac et le sponsoring. Il s'agit là d'une contradiction flagrante.

La majorité des fumeuses et fumeurs commencent à fumer avant l'âge de 18 ans. La publicité pour le tabac peut particulièrement toucher les mineurs et les encourager à se laisser tenter par le tabac. Contrairement à ce que prétend l'industrie du tabac, la publicité pour le tabac est omniprésente auprès des enfants et des jeunes : petites annonces dans les journaux gratuits, qui sont aussi lus par les jeunes, publicité dans les cinémas, affiches séduisantes et sponsoring d'événements tels que les festivals open air ne sont que quelques exemples qui montrent comment le tabagisme est présenté comme agréable aux enfants et aux jeunes.

Une interdiction générale est nécessaire

Le projet de la nouvelle loi sur les produits du tabac est un pas dans la bonne direction, même si ce n'est pas suffisant. Avec la nouvelle loi sur les produits du tabac, c'est seulement le sponsoring d'événements internationaux qui serait interdit, le sponsoring d'événements nationaux, comme les festivals open air, resterait autorisé. Afin de protéger vraiment les enfants et les jeunes en les



krebsliga schweiz
ligue suisse contre le cancer
lega svizzera contro il cancro



ADDICTION | SUISSE



LUNGENLIGA SCHWEIZ
LIGUE PULMONAIRE SUISSE
LEGA POLMONARE SVIZZERA
LIA PULMUNARA SVIZRA



Schweizerische Herzstiftung
Fondation Suisse de Cardiologie
Fondazione Svizzera di Cardiologia



Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz
Association suisse pour la prévention du Tabagisme
Associazione svizzera per la prevenzione del Tabagismo

aidant à ne pas commencer à fumer, il faut une interdiction générale de la publicité, de la promotion et du sponsoring. Le Conseil des Etats a renvoyé le projet parce qu'il a donné plus de poids à l'économie qu'à la prévention. A sa suite, vient maintenant le Conseil national et si le projet du Conseil fédéral est encore affaibli, la nouvelle loi sera réduite à une farce.

La Suisse est l'un des derniers pays d'Europe à ne proposer aucune restriction efficace de la publicité du tabac dans l'espace public. En 2004, la Suisse a signé la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dont la ratification est un des buts du Conseil fédéral. Sans la mise en œuvre du projet de loi, la Suisse ne remplit pas les critères minimaux de la Convention-cadre de l'OMS.

L'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac demande à la Commission de prendre ses responsabilités et de recommander au Conseil national de ne pas suivre la décision du Conseil des Etats.

Informations complémentaires :

www.stop-pub-tabac.ch

En cas de questions, veuillez vous adresser à:

Association suisse pour la prévention du tabagisme:

Wolfgang Kweitel, collaborateur scientifique 031 599 10 22, wolfgang.kweitel@at-schweiz.ch

Ligue pulmonaire suisse:

Elena Strozzi, cheffe du département politique et prévention, 079 555 33 79, e.strozzi@lung.ch

Addiction Suisse:

Corine Kibora, Porte-parole, 079 730 60 75, ckibora@addictionsuisse.ch

Ligue Suisse contre le cancer:

Flavia Nicolai, cheffe de la communication, 031 389 94 13, flavia.nicolai@krebssliga.ch